

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance de l'intérim assumé par le directeur général du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 13 octobre 2020 à 11 h 45, au 1740 Roberval, à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS SUR PLACE : mesdames et monsieur, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, et Iris Montini, directrice générale adjointe.

SONT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE : mesdames et messieurs, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Luc Lapointe ouvre la séance à 11 h 45.

#### **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Luc Lapointe adopte l'ordre du jour.

#### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, approuve le procès-verbal de la séance de l'intérim assumé par le directeur général du 8 octobre 2020, tel que rédigé.

#### **4. POINTS DE DÉCISION**

Direction générale

##### **4.1 Plan d'effectif du personnel cadre des services | Modification**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce dossier.

Le Comité de répartition des ressources, lors de sa rencontre du 11 septembre 2020, a recommandé l'ajout de postes de cadre dans les services du Centre de services scolaire des Patriotes. Cet ajout comprend trois postes, soit :

- un poste d'agent d'administration au dossier des services de garde au Service de l'organisation scolaire;
- un poste de conseiller en gestion de personnel en recrutement au Service des ressources humaines;
- un poste de coordonnateur, logistique, au Service des ressources matérielles.

Conformément à l'article 5.4 de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*, les directions de service ont consulté les cadres de leur unité administrative qui se sont dits en accord avec l'ajout de poste à l'organigramme de chacun des services concernés.

Conformément à l'article 5.2 de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*, l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) a été consultée et s'est dite en accord avec l'ajout de poste à l'organigramme de chacun des services concernés.

Le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* prévoit que la structure administrative des emplois de cadre soit représentée sous la forme d'un organigramme. Toute modification à la structure administrative doit être adoptée par résolution du Conseil des commissaires.

Or, la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

**DG-029-10-20** Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'adopter la structure administrative concernant les emplois de cadre entrant en vigueur le 13 octobre 2020, telle que modifiée et déposée.

## **5. POINTS D'INFORMATION**

Néant

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 11 h 55, monsieur Luc Lapointe, directeur général, lève séance.

\_\_\_\_\_  
Directeur général

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

CH/lc